

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Normandie

Service Mobilités et Infrastructures

Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers – Pôle de Caen

Affaire suivie par : Eric Bogaert  
eric.bogaert@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 02 50 01 83 91 – Fax : 02 31 44 59 87  
Courriel : smi.dreal-normandie @developpement-durable.gouv.fr

**RN12 - Aménagement des sections  
Mortagne au Perche / Tourouvre et Sainte-Anne / Saint-Maurice Les Charancey**

**Réunion du Comité technique n°1 du mercredi 23 mars 2016  
Compte-rendu**

Nom	Titre	Présent	Diffusion
M. Lecru	Sous-Préfet de Mortagne au Perche	x	x
M. Monhée	Maire de Tourouvre au Perche et Président de la communauté de communes du Haut-Perche	x	x
M. Lenoir	Président de la communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche		x
M. Madelaine	Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche – Directeur général des services	x	x
M. Grude	Président de la communauté de communes du pays de Longny au Perche	x	x
M. Anne	Maire de Villiers sous Mortagne	x	x
M. Blutel	Maire de Saint Hilaire le Chatel		x
M. Desouche	Maire de Mortagne au Perche		x
M. Pasquer	Maire adjoint de Mortagne au Perche	x	x
Mme. Bussy-Boiteux	Maire de Feings		x
M. Guisembert	1 <sup>er</sup> adjoint de Feings	x	x
Mme Nicolas	Conseillère municipale de Feings	x	x
M. Leroy	Maire de Bivilliers	x	x
M. Collin	Maire de l'Hôme Chamondot		x
Mme Revet	Maire de La Ventrouze		x
M. Meleux	Adjoint de La Ventrouze	x	x
M. Livet	Conseiller municipal de La Ventrouze	x	x
M. Houlle	Maire de Moussonvilliers	x	x
M. Perret	Maire de Normandel	x	x
M. Juszezak	Maire Saint-Maurice les Charencey	x	x
Mme Oliveira	Présidente du Parc Naturel Régional Normandie-Maine		x
Mme Santini	Directrice du Parc Naturel Régional Normandie-Maine		x
M. Soulard	Chargé de mission aménagement du territoire au Parc Naturel Régional Normandie-Maine		x
M. Gerondeau	Président du Parc Naturel Régional du Perche		x
M. Tremel	Chargé de mission au Parc Naturel Régional du Perche	x	x
M. Belloche Jean-Louis	Directeur administratif et financier de la Chambre d'agriculture de l'Orne		x
Mme Duclos	Responsable aménagement/Environnement à la Chambre d'agriculture de l'Orne	x	x

La DREAL Normandie travaille à la mise en place de son dispositif de management de la qualité et de l'environnement

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever  
76032 Rouen cedex  
Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

10 boulevard du général Vanier  
14006 Caen  
Tél. : 02 50 01 83 00 – fax : 02 50 01 85 90

M. Chalumeau	Président de la section Orne de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie		x
M. Delignat	Service d'animation et de développement économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie – section Orne		x
M. Bailliard	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon		x
M. Pottier	Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon	x	x
M. Caucé	Chambre de Commerce et d'Industrie porte de Normandie	x	x
M. Lesur	Président association Faune et Flore de l'Orne	x	x
M. L'Honoré	Technicien Fédération des Chasseurs de l'Orne	x	x
M. Fanget	Conseil Régional de Normandie		x
Mme Salzac	Conseil Régional de Normandie	x	x
M. Munier	Conseil Départemental de l'Orne / chef du service grands projets	x	x
M. Demeyère	Directeur Interdépartemental des Routes Nord-Ouest		x
M. Le Coz	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest / chef du sir de Caen	x	x
M. Plomion	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest / sir de Caen / chef de projet	x	x
M. Royer	Directeur Départemental des Territoires de l'Orne		x
M. Vitti	Direction Départementale des Territoires de l'Orne / service urbanisme, circulation, risques	x	x
M. Chassande	Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la Région Centre Val de Loire		x
M. Peigné	Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Normandie/ chef du service Mobilités et Infrastructures	x	x
M. Puchalski	Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Normandie / chef de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers – pôle de Caen	x	x
M. Bogaert	Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Normandie / responsable d'opération à la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers – pôle de Caen	x	x
M. Armando	Bureau d'études SEGIC Ingénierie	x	x
Mme Maille	Bureau d'études SEGIC Ingénierie	x	x
Mme Papillié	Bureau d'études SEGIC Ingénierie	x	x

## 1. Ordre du jour du cotech

La réunion du COTECH du 23 mars 2016 a pour objet la présentation des études d'opportunité de phase 2 du projet de réaménagement de la RN12, sections Mortagne-au-Perche / Tourouvre-au-Perche et Sainte-Anne / Saint-Maurice-les-Charencey. Elle est l'occasion de présenter le contenu et la méthodologie de réalisation de ces études, ainsi que le calendrier associé.

## 2. Déroulé de la réunion

M. Lecru, sous-préfet de Mortagne-au-Perche, ouvre la réunion. Il aborde notamment les enjeux financiers, environnementaux ainsi que les retombées économiques vitales pour le territoire du projet de réaménagement de la RN12.

M. Monhée, Maire de Tourouvre-au-Perche et Président de la Communauté de communes du Haut Perche rappelle brièvement l'historique du projet, qui a subi plusieurs abandons et reprises dans les années 1990 et 2003. Il espère que les nouvelles études conduiront cette fois à la réalisation de l'opération.

M. Bogaert, DREAL Normandie, présente la constitution et le rôle du comité technique, l'évolution du projet depuis le précédent cotech, datant de décembre 2013, ainsi que la commande ministérielle du 19 juin 2015.

M. Armando, Ségic Ingénierie, présente l'équipe du bureau d'étude mobilisée, les études et procédures réglementaires d'un projet routier, les étapes et la méthodologie des études d'opportunité de phase 2 et de la concertation L103-2, et enfin le planning des études. La présentation permet aussi d'évoquer les études de terrain qui ont débuté sur le territoire (paysage, acoustique, air, comptages routiers, étude faune-flore notamment).

**Le calendrier prévisionnel**, tel que prévu à ce jour est le suivant :

- Janvier – octobre 2016 : Réalisation des études d'opportunité phase 2 (et choix de la variante préférentielle). La prochaine réunion du comité technique pourrait donc se tenir en octobre 2016.
- Novembre 2016– janvier 2017 : Concertation publique L103-2
- Janvier – avril 2017 : Finalisation des rapports

Le diaporama diffusé en séance est joint au présent compte-rendu

## 3. Échanges / Discussions

**Q1** : Pourquoi étudie-t-on à nouveau les trois variantes de tracé de la RN12, sachant que nous disposons des anciennes études et que le tracé historique faisait consensus ? (M. Monhée)

**R1** : Les territoires ont évolué depuis 20 ans, date à laquelle les premières études ont été menées. Les enjeux ont pu évoluer. Par exemple, le projet d'éoliennes sur la commune de Moussonvilliers se situe à la limite des fuseaux d'étude de l'époque. Il faudra en tenir compte et cela peut modifier le tracé historique.

La réglementation a également évolué et désormais aucun projet ne peut passer la phase d'enquête publique sans études récentes (moins de trois à quatre ans).

Enfin la DREAL souhaite proposer la meilleure variante d'aménagement, faisant si possible consensus, et éviter les possibilités de recours lors de l'enquête publique.

**Q2** : Pourquoi les tranches conditionnelles du marché d'études ne sont-elles pas débloquées tout de suite ? Cela permet-il d'arrêter les études à tout moment ?

**R2** : Les tranches conditionnelles permettent de s'adapter au contexte (réglementaire, financier), de mobiliser des fonds de façon progressive à l'avancement des études et également de s'assurer de la qualité du travail du bureau d'étude. Une majorité de marchés importants sont construits de la sorte.

L'intégration des différentes phases d'étude dans un seul marché va permettre d'éviter une procédure de mise en concurrence à chaque phase, ces mises en concurrence nécessitant des délais de plusieurs mois.

-----  
**Q3** : Le chantier de la RN12 n'est pas un chantier « extraordinaire », or nous sommes partis pour 5 à 6 ans d'études. Quels sont les délais si tout se passe au mieux ? (M. Monhée)

**R3** : Les études préalables seront lancées en mai 2017, le but étant d'aller en enquête publique fin 2018 / début 2019. La procédure de demande d'autorisation unique (loi sur l'eau et dérogation espèces protégées) pourrait être menée en 2020 pour un lancement des travaux en 2021-2022.

-----  
**Q4** : Pourquoi a-t-on perdu deux ans depuis le dernier comité technique ?

**R4** : Durant ces deux années, des choses ont été faites :

- Les négociations pour le CPER 2015-2020 ont été menées.
- Le CEREMA a réalisé une étude de définition des enjeux environnementaux à partir des études et données existantes. Cette étape a certes duré plus longtemps que prévu mais était nécessaire pour permettre d'établir le cahier des charges des études et donner les éléments nécessaires aux bureaux d'études pour établir leur offre.
- Enfin la commande ministérielle permettant de lancer la suite des études a pu être établie.

-----  
**Q5** : Le cahier des charges est conforme à la commande ministérielle, et nous devons tous participer pour aller aussi vite que possible. Qu'est-ce que la DREAL attend ? (M. Lecru)

**R5** : Les collectivités, ayant logiquement la meilleure connaissance de leur territoire, doivent transmettre un maximum d'informations utiles à l'avancée des études (documents d'urbanisme, projets en cours sur la zone d'étude, etc.). Le Bureau d'étude SEGIC Ingénierie a contacté les collectivités en ce sens.

-----  
**Q6** : Comment voit-on les choses en 2016, a-t-on prévu de réunir à nouveau un COTECH ou un comité de pilotage ? (M. Monhée)

**R6** : Les participants aux cotech et copil sont majoritairement les mêmes dans ces deux instances. Il serait donc peut-être intéressant de créer un comité de suivi unique en remplacement de ces deux comités. Les choses ne sont pas aujourd'hui arrêtées. Des représentants des collectivités territoriales et de l'État du département de l'Eure pourront également être associés aux réflexions.

La prochaine réunion pourrait se tenir au mois d'octobre, c'est-à-dire avant le choix d'une variante préférentielle, pour présenter les résultats du diagnostic et les différentes variantes étudiées et définir ensemble les modalités de la concertation.

Il est rappelé également qu'il existe une plate-forme de partage de données mise en place en 2014. Celle-ci est toujours utilisée et peut permettre un meilleur partage des données et informations sur le projet.

Le Sous-préfet de Mortagne-au-Perche,

Grégory LECRU

